

Vérification et/ou maintenance d'instruments volumétriques à piston - non Cofrac – 5 déterminations en simple pesée - laboratoire (atelier)

MATERIEL – EQUIPEMENT

Nos équipements (balances, masses étalon, thermomètres, hygromètres, baromètres) sont suivis et régulièrement contrôlés. Ils sont rattachés à la chaîne de mesure internationale COFRAC. Une copie des certificats en cours de validité peut vous être remise sur simple demande.

BALANCES & ENREGISTREURS ADAPTES

La vérification des pipettes nécessite l'utilisation de balances de hautes résolutions :

- **Balances de précision** (0,01 mg & 0,001 mg), étalonnées et raccordées à notre système Qualité*
- Sondes contrôlant les **paramètres environnementaux** : Thermomètre, Hygromètre, Baromètre étalonnés et raccordés à notre système Qualité



ENVIRONNEMENT CONTROLE

Les conditions environnementales du laboratoire sont :

- Absence de courants d'air ;
- **Humidité** > 55% ;
- **Température constante** entre 20°C et 25°C (stable à +/- 0,5°C) ;
- **Pression atmosphérique** 1013 hPa +/- 25 ;
- Appareil et eau en équilibre thermique (au moins 2h)



DÉCONTAMINATION

- Produits de nettoyage et décontamination appropriés*: Anios DDSH ou équivalent

Vérification et/ou maintenance d'instruments volumétriques à piston - non Cofrac – 5 déterminations en simple pesée - laboratoire (atelier)

TRAÇABILITÉ DES PIPETTES

- Le suivi est assuré par un **logiciel** (Gilson Volumetrics Service) permettant de suivre la pipette dès son enregistrement ;
- Le **numéro de série** de la pipette permet son identification tout au long des opérations de maintenance et de calibration ;
- Notre logiciel de calibration conserve l'**historique** de toutes les opérations réalisées sur votre pipette, ainsi que les rapports de calibration s'y rapportant.

PERSONNEL TECHNIQUE

RESSOURCES & QUALIFICATIONS CALIBRATION STANDARD ET REPARATION

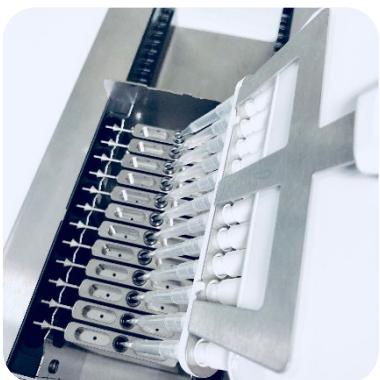
Véritables experts, nos techniciens Service Pipettes ont bénéficié de **formations avancées** sur chaque étape de la procédure de service, incluant :

- Consignes de sécurité pour la décontamination ;
- Diagnostic et réparation toutes marques ;
- Techniques de pipetage pour l'ajustage et calibration.

Ils sont **qualifiés** en calibration micro et macro volumes, sur les pipettes à déplacement d'air et déplacement positif, monocanal et multicanaux ainsi que les distributeurs répétitifs.

Ils possèdent une habilitation au Risque Biologique, et Salariés des Entreprises Extérieures Niveau 1.

Les certificats de qualification sont disponibles sur simple demande.



Vérification et/ou maintenance d'instruments volumétriques à piston - non Cofrac – 5 déterminations en simple pesée - laboratoire (atelier)

PROTOCOLE VERIFICATION STANDARD

- **Décontamination externe** au spray ANIOS ou équivalent
- **Contrôle de l'aspect visuel** (usure, casse)
- **Test de fonctionnement** (test d'étanchéité/test de fuite, bonne éjection du/des cône(s), bon état du compteur)
- **Vérification** en l'état ou après ajustage - tolérances ISO 8655-2
 - Nombre de détermination : 5
 - Nombre de volumes testés : 1 ; 2 ou 3 volumes
- **Etiquetage de la pipette** : N° série – N° interne client (si existant) - date de vérification
- Edition d'un **rappor de calibration** sous format papier et/ou électronique
- **Envoi des pipettes** en boite navette dédiée par Chronopost (service médical dédié)

	N° de série :
	Vérifié le :
	N° interne :

→ Délai d'exécution : 30 jours ouvrés à réception de la pipette

Durée de garantie de la prestation : **6 mois** - *Dans le cadre d'une utilisation conforme aux recommandations préconisées dans le manuel d'instructions de l'instrument. La garantie ne s'applique pas lors d'une détérioration occasionnée par un dommage accidentel, un choc physique ou un agent corrosif.*

PROTOCOLE MAINTENANCE STANDARD

ETAPE 1 : A RECEPTION DE LA PIPETTE

- Test de non-radioactivité
- **Décontamination externe** au spray ANIOS ou équivalent
- **Contrôle de l'aspect visuel** (usure, casse)
- **Test de fonctionnement** (test d'étanchéité/test de fuite, bonne éjection du/des cône(s), bon état du compteur)
- **Démontage** de la partie basse de la pipette
- **Nettoyage/Décontamination interne** de la pipette
- **Diagnostic** des pièces d'usure



Si une maintenance curative est nécessaire, envoi d'un devis de réparation au client (cf. Étape 2)

- **Changement systématique des joints** torique et d'étanchéité
- **Graissage** du piston selon modèle et marque de la pipette
- Remontage



Vérification et/ou maintenance d'instruments volumétriques à piston - non Cofrac – 5 déterminations en simple pesée - laboratoire (atelier)

- **Ajustage** et calibration selon les tolérances de la norme tolérances ISO 8655-2
Nombre de détermination : 5 - Volumes testés : 1 ; 2 ou 3
- **Etiquetage de la pipette** : N° série – N° interne client (si existant) - date de vérification
- Edition d'un **rappor t de calibration** sous format papier et/ou électronique
- **Envoi des pipettes** en boîte navette dédiée par Chronopost (service médical dédié)

→ *Délai d'exécution : 30 jours ouvrés à réception de la pipette*

→ Durée de garantie de la prestation : **6 mois** - *Dans le cadre d'une utilisation conforme aux recommandations préconisées dans le manuel d'instructions de l'instrument. La garantie ne s'applique pas lors d'une détérioration occasionnée par un dommage accidentel, un choc physique ou un agent corrosif.*

ETAPE 2 : SI MAINTENANCE CURATIVE - A RECEPTION DE L'ACCORD DU LABORATOIRE

- **Remplacement des pièces défectueuses garanties d'origine fabricant**
- **Changement systématique des joints** torique et d'étanchéité
- **Graissage** du piston selon modèle et marque de la pipette
- Remontage
- **Ajustage** et calibration selon les tolérances de la norme tolérances ISO 8655-2
Nombre de détermination : 5 - Volumes testés : 1 ; 2 ou 3
- **Etiquetage de la pipette** : N° série – N° interne client (si existant) - date de vérification
- Edition d'un **rappor t de calibration** sous format papier et/ou électronique
- **Envoi des pipettes** en boîte navette dédiée par Chronopost (service médical dédié)

→ *Délai d'exécution : 30 jours ouvrés à réception de l'accord*

→ Durée de garantie de la prestation et des pièces changées : **6 mois** - *Dans le cadre d'une utilisation conforme aux recommandations préconisées dans le manuel d'instructions de l'instrument. La garantie ne s'applique pas lors d'une détérioration occasionnée par un dommage accidentel, un choc physique ou un agent corrosif.*



GILSON®

